

Décision

Générale

colonial

Décision n° 62-441-1933 Divers

n° 62-441-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 août 1933

Numéro JO

n° 441 du 31/08/1933

Date du numéro

31 août 1933

TEXTE INTÉGRAL

le salaire mensuel des boys Ali Almarek, Moussa Ali et Djama Ismaël a été porté respectivement à 280, 250 et 90 francs, à compter du 1er août 1933.